



Assemblée générale

Soixante et onzième session

6^e séance plénière

Lundi 19 septembre 2016, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

En l'absence du Coprésident, M. El Haycen (Mauritanie), Coprésident par intérim, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants

Points 13 et 117 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gennadiy Gatilov, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le monde compte actuellement plus de 65 millions de migrants forcés, le thème de notre réunion plénière de haut niveau est donc plus actuel que jamais. Nous sommes d'avis que le moyen le plus sûr de résoudre efficacement la question des réfugiés consiste à éliminer les causes pour lesquelles des personnes sont contraintes de fuir leur patrie.

Pour répondre efficacement au défi migratoire actuel, il faut avant tout trouver les moyens politiques de prévenir et régler les conflits. Nous devons coordonner les efforts de la communauté internationale dans les domaines politique, socioéconomique, humanitaire et autres, garantir la sécurité et le respect des droits de l'homme et établir des liens entre l'aide humanitaire et l'aide au développement.

Nous devons éviter également toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures d'autres États. La situation migratoire complexe que nous connaissons aujourd'hui est due en grande partie à une ingérence irresponsable dans les affaires intérieures d'États souverains au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en vue de les déstabiliser et de renverser par la force des gouvernements dérangeants. Il en a résulté un effondrement des États, des catastrophes humanitaires, des guerres civiles et une flambée de terrorisme, rendant impossibles les conditions de vie sur place compte tenu des menaces aux personnes. Cette situation, à laquelle s'ajoute la violation des droits de l'homme fondamentaux, a provoqué des flux massifs de réfugiés et de migrants en provenance du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Nous estimons que les États qui ont participé activement à ces ingérences doivent assumer la responsabilité principale en ce qui concerne l'octroi d'une aide aux victimes, réfugiés et migrants forcés.

Afin de résoudre les problèmes migratoires en Europe, un accord politique doit être trouvé dans les pays d'origine des migrants. Il faut également fournir

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-29013(F)



Document adapté

Merci de recycler



une aide en faveur du développement socioéconomique et favoriser l'édification de l'État. Des millions de gens ont besoin de paix, de calme et de confiance en l'avenir. Il est possible d'y parvenir grâce à la réconciliation civile en Syrie, en Libye et dans d'autres pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et en luttant contre le terrorisme dans cette région. Nous voyons dans les tentatives visant à promouvoir la notion de partage des responsabilités un moyen de faire reposer sur d'autres le poids de ces responsabilités. Nous tenons à souligner le caractère contre-productif de ces approches.

Nous voudrions en outre rappeler que la Fédération de Russie appuie le régime international de protection des réfugiés, au centre duquel figure la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967. La Russie fournit une aide politique, et nous avons versé des contributions au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous contribuons considérablement à l'aide humanitaire fourni aux pays d'origine des réfugiés. Nous avons également accueilli des réfugiés en Russie, parmi lesquels plus d'un million de migrants forcés en provenance d'Ukraine.

Nous devons tout mettre en œuvre pour empêcher que des terroristes étrangers n'entrent dans des pays en même temps que ceux qui ont vraiment besoin d'aide. Il est inadmissible que des réfugiés soient la cible de manipulation politique ou de forces qui attisent la haine religieuse et sociale, et notamment que des camps de réfugiés soient utilisés pour recruter des combattants et les entraîner. Les moyens mis en œuvre pour répondre aux problèmes migratoires doivent prévoir la protection des réfugiés. Ils doivent être conformes aux principes fondamentaux d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance et veiller également au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

Nous avons entendu les déclarations prononcées ici par les représentants de la Géorgie (voir A/71/PV.4 B) et de l'Ukraine (voir A/71/PV.4 A). Leurs déclarations contiennent des accusations injustifiées à l'encontre la Russie. Faute de temps, je me contenterai de souligner que ces déclarations ont un objectif clair : rejeter la responsabilité de la situation sur d'autres afin de justifier les crimes politiques qui ont contraint des milliers de personnes à fuir leurs maisons, et tenter ainsi de masquer une incapacité à prendre des mesures efficaces pour remédier à cette situation.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yerszhan Ashikbayev, Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan.

M. Ashikbayev (Kazakhstan) (parle en anglais) :
Le Kazakhstan tient à souligner le caractère mondial des défis liés aux personnes en déplacement et appuie entièrement le rôle moteur joué par l'ONU dans l'élaboration d'une stratégie multilatérale pour régler la question des réfugiés et des flux migratoires.

Mon pays a été la destination de millions de migrants et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Avant et pendant la Seconde Guerre mondiale, différents groupes ethniques ont été autorisés à s'installer au Kazakhstan. Nous avons connu également plusieurs vagues de migration de travail venues d'autres régions de l'ancienne Union soviétique pour participer à d'importants projets de développement industriel et agricole. Nous connaissons le véritable sens des mots humanité et compassion. Grâce à la politique équilibrée et responsable menée par le Président Nursultan Nazarbayev, la société de mon pays est dynamique et multiethnique avec plus de 100 groupes ethniques vivant en paix. C'est l'une de nos plus grandes réalisations en 20 ans d'indépendance.

Mon pays collabore depuis de longues années avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En 2010, nous avons adopté une loi sur les réfugiés qui garantit la protection de leurs droits et de leur dignité. Les réfugiés jouissent des mêmes droits que les citoyens de la République du Kazakhstan. Tous les enfants réfugiés bénéficient d'un enseignement de qualité. Un plan national d'action a été mis en place pour lutter contre la traite des personnes. En tant que membre de l'Union économique eurasiennne, nous traitons la migration en provenance des pays voisins de façon inclusive, contribuant ainsi à la croissance et au développement du Kazakhstan ainsi qu'à la croissance et au développement de nos pays voisins.

Afin de coordonner les efforts régionaux et internationaux, le Kazakhstan, en coopération avec le HCR et l'OIM, a engagé en 2011 un processus consultatif régional, connu sous le nom de Processus d'Almaty sur la protection des réfugiés et la migration internationale. Il vise à répondre aux multiples défis découlant de la dynamique de la migration mixte, et à accroître ainsi la coopération régionale par le biais du dialogue.

La situation prévalant à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afghanistan ne doit pas cesser d'être au centre de l'attention internationale. Pour notre part, nous avons consacré 50 millions de dollars à l'éducation des étudiants afghans, la construction d'écoles et d'hôpitaux

et la fourniture d'une aide humanitaire. Avec le Japon, nous avons soutenu récemment le lancement d'un projet d'amélioration des capacités de la fonction publique nationale, une attention particulière étant accordée à l'égalité entre les sexes.

Une réponse efficace à la crise humanitaire actuelle doit s'appuyer sur une compréhension des causes profondes des déplacements. Les conflits armés, les persécutions et la violence, les changements climatiques et le sous-développement figurent parmi les facteurs principaux à l'origine des flux de réfugiés. Nous tenons en particulier à souligner l'importance de principes tels que le respect mutuel et la non-ingérence. Le non-respect de ces principes contribue à la destruction de la souveraineté et du statut d'État des États touchés et aggrave les crises humanitaires actuelles.

Nous saluons l'adoption aujourd'hui de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1). Ce document, parallèlement à la longue campagne du Secrétaire général pour lutter contre la xénophobie, est profondément enraciné dans nos principes universels relatifs aux droits de l'homme et dans notre engagement à l'égard du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous espérons qu'il servira de base à d'autres mesures et apportera des changements vitaux à des millions de personnes. Nous saluons également la signature d'un accord entre l'ONU et l'OIM. Le renforcement des liens institutionnels entre ces deux organisations est essentiel pour surmonter la crise actuelle.

Je tiens en terminant à réitérer le ferme engagement et la volonté politique du Kazakhstan de ne laisser personne de côté dans le règlement de la question des migrants et des réfugiés.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Linas Linkevičius, Ministre des affaires étrangères de la Lituanie.

M. Linkevičius (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette importante réunion. Je remercie également les représentants de la Jordanie et de l'Irlande qui, par leur remarquable travail, ont facilité l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), que nous avons adoptée aujourd'hui. Il est important que la Déclaration fournisse une base concrète à nos efforts collectifs pour résoudre le phénomène pressant des mouvements massifs de migrants et de réfugiés. Nous sommes confrontés à la

crise des réfugiés et des migrants la plus importante de l'histoire contemporaine. Aucun pays d'origine n'est à même d'agir seul. Seul un partage des responsabilités nous permettra de fournir l'aide voulue aux personnes qui en ont besoin immédiatement. Notre réponse doit être globale, générale et complète. Sauver des vies doit être la priorité.

Des mesures radicales s'imposent pour éliminer les réseaux de contrebande et briser leur mode opératoire afin de mettre un terme à leurs activités criminelles. Les garde-frontières lituaniens participent activement aux opérations conjointes de l'agence européenne Frontex, ainsi qu'aux équipes d'intervention rapide aux frontières déployées dans les îles grecques. La police lituanienne coopère avec nos collègues européens à la gestion des flux migratoires. Nous avons fourni une aide humanitaire par l'intermédiaire du mécanisme de protection civile de l'Union européenne. Cependant, malgré nos efforts et notre bonne volonté, le phénomène de migration de masse ne sera pas éliminé tant que l'on ne s'attaquera pas de manière responsable aux causes profondes des déplacements.

La prévention de conflits, la promotion de la bonne gouvernance, l'état de droit et la notion de responsabilité, le respect des droits de l'homme, la création d'emplois et de possibilités économiques doivent être au centre de toute notre action. Il est urgent, en particulier, de régler les conflits armés et l'insécurité qui contraignent des personnes à fuir leur foyer. La communauté internationale doit redoubler d'efforts en ce qui concerne la prévention des conflits et la médiation dans le cadre du maintien de la paix. La Lituanie est résolue à continuer d'apporter sa contribution à cette fin.

Les réfugiés et les migrants n'ont pas besoin de notre charité. Lorsqu'ils en auront la possibilité, ils feront des contributions positives dans leurs nations d'accueil. Un investissement plus important en faveur de la cohésion sociale et de la pleine intégration des migrants peut s'avérer particulièrement bénéfique au développement social et économique. Nous devons intensifier nos efforts au travers d'initiatives axées tout particulièrement sur les femmes et les jeunes afin de leur offrir la possibilité de donner leur pleine mesure.

Pour terminer, je forme le vœu que 2016 soit l'année où nous aurons fait avancer la notion de partage des responsabilités au détriment de celle de transfert des responsabilités. Nous espérons que cette réunion de haut niveau offrira l'occasion historique d'améliorer

la vie de millions de personnes. Nous ne devons pas les décevoir. En outre, nous entendons honorer notre engagement d'élaborer des pactes mondiaux sur ce sujet d'ici à 2018, autre jalon important dans la mise en place d'un cadre précis pour une réponse mondiale et une coopération internationale renforcée.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Shaw Kgathi, Ministre de la défense, de la justice et de la sécurité du Botswana.

M. Kgathi (Botswana) (*parle en anglais*) : Je salue l'Assemblée au nom du peuple botswanais, qui s'apprête à célébrer le cinquantième anniversaire de son indépendance, le 30 septembre. C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur la question des mouvements massifs de réfugiés et de migrants qui ont lieu à travers le monde.

Je comprends que cette question soit devenue de plus en plus urgente, éprouvante et vitale, en particulier pour ceux qui sont frappés, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées. J'ai eu l'occasion de prendre connaissance avec intérêt du document final de la présente réunion de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. J'aimerais rendre hommage au États Membres dont l'excellent travail a permis l'élaboration de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), adoptée ce matin. Ma délégation et moi-même appuyons le programme d'étude des migrations proposé qui, je le crois, permettra une meilleure compréhension des données démographiques des migrations et du phénomène des déplacements à grande échelle.

D'une façon générale, de fragiles structures de gouvernance et les inégalités sociales qui en découlent, la pauvreté, les conflits militaires et les catastrophes sont souvent les principales causes des mouvements massifs de personnes. Pour sa part, le Botswana a joué son rôle en offrant un refuge aux demandeurs d'asile et en assurant la protection et le respect de la dignité de toutes les personnes déplacées en provenance d'autres pays d'Afrique australe et, plus largement, d'Afrique subsaharienne au cours des luttes de libération dans les années 60. Le Botswana accueille aujourd'hui 2 123 réfugiés. Mon Gouvernement, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, assure une protection en matière d'abris, de soins de santé et d'éducation publique. Comme tous les pays, le Botswana met tout en œuvre en matière d'élaboration et de mise en œuvre

d'une politique de protection conforme à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés afin de veiller à ce que les réfugiés vivent dans la sûreté et la dignité.

Les migrations et les déplacements de personnes à travers le monde exigent un consensus aux niveaux régional, continental et, par-dessus tout, mondial pour résoudre le problème. Les tendances migratoires actuelles exigent des gouvernements et des organisations multilatérales qu'ils s'unissent pour résoudre cette question de manière collective et mettent en commun leurs ressources afin d'aider l'ONU dans ses efforts pour trouver des solutions durables à ces problèmes.

Il est regrettable de constater que la situation mondiale en matière de sécurité demeure précaire et que tous les pays sont menacés par le terrorisme. Cette menace continue du terrorisme à travers le monde, le ralentissement économique et les effets néfastes des changements climatiques exercent, tant de façon individuelle que collective, une pression croissante, notamment sur les économies des pays en développement. Les conséquences de cette situation se traduisent dans de nombreuses parties du monde par une augmentation du chômage, notamment des jeunes, une insécurité alimentaire et la pauvreté, autant de facteurs figurant fréquemment parmi les causes principales des migrations et du déplacement de personnes à travers le monde.

Ma délégation et moi-même estimons que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de développement, appuyée par un effort mondial en faveur du maintien de la paix et par une campagne mondiale contre le terrorisme, fournira l'élan nécessaire pour ralentir les migrations et les déplacements massifs de personnes et de réfugiés à travers le monde. Mon pays est disposé à appuyer toutes les initiatives dans ce sens.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Milenko Skoknic, Directeur général chargé de la politique extérieure au Ministère des affaires étrangères du Chili.

M. Skoknic (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili souscrit au rapport du Secrétaire général (A/70/59), qui stipule que la crise mondiale causée par les déplacements massifs de migrants et de réfugiés exige une réponse urgente de la part de la communauté internationale afin de parvenir à des solutions durables à moyen et court terme et d'assurer la pleine jouissance et l'exercice de tous les droits de l'homme aux réfugiés

et aux migrants. Cette réponse doit prendre en compte le caractère multidimensionnel du phénomène de la migration internationale avec toutes ses ramifications politiques, économiques, sociales, humanitaires et de développement. À cet égard, il convient de ne pas oublier les engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le principe selon lequel personne ne doit être laissé de côté.

Le Chili n'est pas épargné. Ces 10 dernières années, nous sommes devenus un pays de migrants. Les chiffres officiels indiquent que 500 000 migrants ont été accueillis par notre pays en 2015, la plupart en provenance d'Amérique latine et des Caraïbes, parmi lesquels un grand nombre de femmes. Jusqu'en 2016, ce processus s'est poursuivi de façon dynamique. Afin de répondre à ce défi, notre Gouvernement s'est appliqué à élaborer et mettre en œuvre une politique de migration fondée sur la promotion et l'application de nos engagements dans le domaine des droits de l'homme. Nous avons créé un conseil chargé du dossier des migrations au niveau ministériel dont le mandat consiste à définir une politique nationale d'ensemble consacrée à la migration. Nous nous sommes dotés d'un instrument présidentiel qui dresse les grandes lignes de cette politique et renforce notre législation et nos pratiques en matière de migration. L'objectif final est de mettre en place un système national qui apporte une réponse multidimensionnelle aux processus migratoires dans notre pays.

En ce qui concerne les réfugiés, le Chili réaffirme son engagement à l'égard de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967. Notre Gouvernement, avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a lancé une initiative en faveur de la réinstallation des réfugiés syriens. Cette initiative prévoit la mise en place de services et de systèmes de soutien adaptés aux besoins particuliers des enfants, des familles, des femmes et des personnes handicapées. Cette initiative s'inspire de l'expérience fructueuse que nous avons acquise dès 2008 en matière de gestion des réfugiés. Nous avons jusqu'à présent délivré des certificats de naturalisation à 45 enfants palestiniens, qui ont été réinstallés avec leurs familles. Sur le plan régional, en particulier dans le cadre de notre participation en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité en 2014 et 2015, nous avons mis en place un accès humanitaire rapide pour la fourniture d'une aide humanitaire aux communautés touchées par des crises humanitaires.

Le Chili appuie l'Initiative Nansen et son programme de protection des personnes déplacées au-delà des frontières de leur pays dans le contexte des catastrophes et des changements climatiques. Sur le plan régional, nous avons mis en avant la notion de gouvernance de la migration internationale dans le cadre de la Conférence sud-américaine sur la migration et d'autres processus régionaux d'intégration.

Enfin, nous espérons que la présente réunion nous permettra de dégager des solutions novatrices pour venir en aide aux personnes déplacées et aux réfugiés. Le Chili s'associe aux autres membres de l'ONU pour appuyer les instruments adoptés par l'Organisation et la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), adoptée ce matin, qui établit un cadre pour une coopération mondiale efficace reposant sur la solidarité et sur notre engagement renouvelé à l'égard du droit international humanitaire.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande se félicite du rapport du Secrétaire général (A/70/59) sur les réfugiés et les migrants, qui vient à point nommé, et de son appel à l'élaboration d'un cadre nouveau et complet pour la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants.

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), adoptée ce matin, constitue une étape cruciale, mais il ne s'agit que d'une étape. Des solutions novatrices et un accord sur des avancées concrètes s'imposent. Nous devons envisager la manière de prévenir plus efficacement et rapidement les conflits et de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, afin d'examiner les causes profondes des flux actuels sans précédent de migrants irréguliers.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, les déplacements massifs de personnes vulnérables constituent un immense bouleversement, un désespoir et une catastrophe pour des individus, des communautés et des pays, pour les réfugiés ainsi que pour les communautés d'accueil. Les défis sont complexes et multidimensionnels, et nous avons la responsabilité commune de gérer les flux de migrants irréguliers dans un esprit de coopération et de façon complète, dans le plein respect du droit international.

La Nouvelle-Zélande est résolue à y apporter sa contribution. Nous continuerons de coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la communauté internationale afin de trouver des solutions pour protéger les personnes les plus vulnérables et réinstaller les réfugiés au titre de notre programme de quota de réfugiés, dont nous augmentons le nombre.

Dans notre propre région, la Nouvelle-Zélande s'attache à renforcer sa coopération et ses capacités d'accueil des migrants irréguliers, notamment dans le cadre du Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée.

En mars dernier, les ministres ont adopté la Déclaration historique de Bali. Elle prend acte de l'ampleur croissante et de la complexité des défis liés aux migrations irrégulières et vise à renforcer les stratégies régionales à long terme, démanteler les réseaux criminels de traite des personnes et de contrebande et étendre les voies de migration légales, sûres et accessibles.

Dans le Pacifique, les capacités d'accueil d'une future migration climatique sont un réel sujet de préoccupation. La Nouvelle-Zélande a entériné l'Initiative Nansen sur les déplacements transfrontières liés aux catastrophes ainsi que la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes.

La Nouvelle-Zélande continuera de jouer son rôle en œuvrant à l'adoption de pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrants qui soient utiles, ambitieux et fondés sur des obligations et des critères juridiques, et qui mettent à profit les engagements fondamentaux sur les déplacements forcés arrêtés au Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui s'est tenu en début d'année.

Nous mettrons également tout en œuvre pendant les mois où nous allons encore siéger au Conseil de sécurité pour inciter le Conseil à prendre des mesures plus efficaces pour résoudre les crises en Syrie, en Libye, au Soudan du Sud et ailleurs qui, pour une large part, sont à l'origine du problème dont nous débattons aujourd'hui.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole au représentant du Cambodge.

M. Tuy (Cambodge) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à témoigner ma profonde reconnaissance au Président Peter Thomson et au Président de

l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, M. Mogens Lykketoft, pour avoir convoqué cette importante réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, conformément à la résolution 70/539. Elle symbolise l'effort collectif de la communauté internationale pour garantir les engagements en matière d'assistance, resserrer la coopération et obtenir un meilleur partage des responsabilités.

Les réfugiés, les migrants et les déplacements de personnes ne sont pas un phénomène nouveau. Ils font partie intégrante de l'histoire humaine. Les tendances mondiales actuelles sont devenues négatives, et les réfugiés et les migrants font quotidiennement l'objet de discrimination et de xénophobie. Ils sont découragés et souvent victimes de traumatismes émotionnels et psychologiques. Les réponses aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants ont été minimales, car nous semblons réticents à y répondre, en raison notamment des intérêts politiques divers en jeu.

Plus nous les laisserons endurer la souffrance et être confrontés aux défis, plus nous subirons les répercussions négatives de ce problème, comme nous le montrent les images poignantes diffusées dans les médias, notamment celles de l'exode de réfugiés et de leur rejet par des États.

Chaque année, le 18 décembre, nous célébrons la Journée internationale des migrants, ce qui démontre le caractère international de cette question. Il est admis que les efforts collectifs, qui impliquent les États Membres et tous les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, sont nécessaires.

L'examen des flux actuels de réfugiés et de migrants doit être l'occasion pour nous d'étudier les causes profondes de leur déplacement forcé de leurs pays d'origine, notamment de pays en conflit, sans quoi nous ne parviendrons pas à régler définitivement ce problème. À cet égard, les engagements politiques doivent être prioritaires et suivis par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et gérées de façon efficace. Ma délégation approuve la voie à suivre telle qu'elle est tracée dans le document final (résolution 71/1), adopté par des chefs d'État et de gouvernement et de hauts représentants, notamment dans le cadre des négociations intergouvernementales qui débiteront en 2017. Cela devrait servir de base utile à un réexamen des observations faites aujourd'hui. Nous devons veiller à ce que cette réunion ne se résume pas à de simples

engagements, sans qu'une voie n'ait été tracée aux fins de la réalisation de nos objectifs.

Aussi ma délégation est-elle convaincue que la coopération internationale est la seule voie à suivre. Le document final, ou Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, que nous avons adopté ici aujourd'hui, servira de catalyseur la concrétisation de nos engagements communs conformément aux principes du droit international des réfugiés, au droit international des droits de l'homme, au droit humanitaire et aux mesures en faveur du partage des responsabilités.

Il y a trois décennies, à la suite d'une guerre civile, le Cambodge a connu un afflux de réfugiés, et en juillet 1979, le Secrétaire général de l'ONU d'alors a convoqué une conférence internationale à Genève sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est. La décision prise par cette conférence a permis d'éviter une crise immédiate grâce à un accord tripartite entre les pays d'origine, les pays de premier asile et les pays de réinstallation, tandis que les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est se sont engagés à respecter leur engagement de créer des centres régionaux. Nous saisissons cette occasion pour remercier l'ONU, ses États Membres et les organisations chargées de venir en aide aux réfugiés cambodgiens, de leur réinstallation et leur retour volontaire dans leur pays via un processus d'intégration.

Compte tenu des tendances nouvelles des réfugiés et des migrants, nous comprenons les souffrances endurées et le besoin des réfugiés de se réinstaller de leur plein gré.

Les réfugiés et les migrants ne créent pas toujours des problèmes dans les pays où ils ont trouvé refuge. Ils contribuent au développement économique et social des pays dans lesquels ils vivent en participant au monde du travail.

Ma délégation note avec intérêt que les États Membres se sont réunis pour examiner l'épineuse question des réfugiés à une grande échelle. Nous appelons de nos vœux la mise en œuvre du cadre de réponse globale proposé, qui devrait constituer une base solide pour la mise en place d'une approche plus coordonnée et traitant de manière plus équitable la crise persistante des réfugiés ainsi que les déplacements massifs de réfugiés.

En résumé, la question des réfugiés et des migrants doit être abordée par le biais de schémas systématiques et élargis de réinstallation en offrant des

possibilités de perfectionnement des compétences, du savoir-faire et de renforcement des capacités, ainsi que des possibilités de mobilité, de regroupement familial et autres pour favoriser une réintégration dans la société.

Pour sa part, le Gouvernement royal du Cambodge est résolu à renforcer la gouvernance mondiale des migrations. Nous nous réjouissons par conséquent de l'accord visant à resserrer la collaboration entre l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), organisation mondiale de premier plan en matière de migration, et l'ONU en tant qu'organisation connexe. Nous appuyons la mise en œuvre de cet accord, qui aidera les réfugiés, permettra aux États Membres de gérer la question des migrations de façon plus complète et globale, et favorisera une meilleure cohésion entre les migrations et les domaines politiques connexes.

Le Cambodge prie également l'OIM de fournir un appui technique et des services de secrétariat pour la tenue des négociations sur l'élaboration d'un futur pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et de la conférence intergouvernementale qui l'adoptera en 2018. Cela suppose la nomination en 2018 d'un Directeur général de l'OIM en qualité de secrétaire général de cette conférence internationale.

Je tiens pour terminer à former le vœu que les réfugiés et les migrants bénéficient d'une plus grande attention, quelle que soit leur origine ou les raisons de leur départ, en raison des souffrances qu'ils endurent. Nous serons ainsi pleinement en conformité avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, car il ne laissera personne de côté, y compris les réfugiés et les migrants.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Igor Crnadak, Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine.

M. Crnadak (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi que de participer aujourd'hui à la présente réunion de haut niveau consacrée à la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. L'initiative d'organiser cette réunion au sommet survient alors que nous assistons à un mouvement de population sans précédent.

Nous avons été témoins de réfugiés convergeant vers l'Europe en provenance de régions en proie à un conflit armé. Nous faisons tous partie de cette histoire, que nous le voulions ou non. Cette situation a entraîné des tensions sans précédent entre les États voisins, ce qui s'est traduit par la construction de hautes clôtures de

barbelés entre différents pays européens, un phénomène que nous pensions d'une autre époque. Nous avons assisté à la suspension brutale de l'espace Schengen. Nous avons assisté à la fermeture soudaine de voies ferroviaires et routières internationales, vaisseaux sanguins du continent. Cela témoigne de l'importance de la question inscrite aujourd'hui à l'ordre du jour de la communauté internationale. Les déplacements forcés, par leur nature complexe, exigent non seulement une réponse humanitaire, mais aussi une solution politique durable.

Les déplacements ont de lourdes incidences non seulement pour les personnes et les familles, mais aussi pour les communautés d'accueil et des pays tout entiers, car ils ajoutent un élément supplémentaire à ce phénomène, à savoir un défi en matière de développement. Les approches actuelles des mouvements à grande échelle de populations déplacées, de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, de réfugiés et de demandeurs d'asile se sont avérées inadéquates et non durables. Elles n'ont pas non plus tenu compte de la nécessité d'un meilleur partage de la responsabilité collective à l'égard de ces populations.

L'année dernière, nous avons adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui constitue une étape majeure dans la gestion de l'une des causes principales des déplacements de réfugiés et de migrants. Comme on le sait, le manque de développement peut provoquer un conflit et conduire des personnes à fuir leur pays à la recherche d'une vie meilleure. Le Programme 2030 est lié à la question des réfugiés et des migrants, car il souligne l'importance que revêt la gestion des déplacements forcés en tant qu'élément du développement durable. Si l'objectif 10.7 de développement durable est axé sur les migrations, d'autres objectifs de développement durable portent de façon directe et indirecte sur les migrants et les réfugiés, avec tous un but unique : ne laisser personne de côté. Pour les millions de personnes déplacées, de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, le fait de ne pas être laissés de côté offre la possibilité de regagner leur foyer, ou d'être mieux intégrés dans la communauté d'accueil, ou de s'installer ailleurs, selon que de besoin.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît clairement les contributions positives apportées par les migrants. Outre le fait de bénéficier d'une aide humanitaire et d'une protection, les personnes déplacées de force doivent pouvoir

bénéficier d'un développement durable et à long terme et y contribuer. Cela exige que nous reconsidérons notre politique opérationnelle, nos instruments de financement et nos approches aux niveaux national, régional et international.

En tant que phénomène mondial, la migration exige une attention mondiale – notre attention – car aucun État ne peut traiter seul cette question. Les schémas migratoires d'aujourd'hui sont devenus encore plus complexes, des personnes se déplaçant de façon permanente et d'autres de façon temporaire. Beaucoup fuient pour échapper à la pauvreté, à la violence ou au conflit, ou à la suite d'une catastrophe naturelle ou de changements climatiques.

Le tout premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui s'est tenu à Istanbul en début d'année, a permis à tous les acteurs concernés par les questions humanitaires de se réunir autour d'une table pour débattre de leurs approches et faire preuve d'un leadership décisif et soutenu sur plusieurs aspects très importants de l'ordre du jour, notamment les questions liées au déplacement forcé. Ce fut l'occasion pour nous d'agir afin que l'élan suscité profite à la présente réunion. Il convient donc de noter que, parallèlement au Programme 2030, le Programme d'action pour l'humanité (A/70/709, annexe) du Secrétaire général fournit un plan supplémentaire pour le changement.

En Bosnie-Herzégovine, nous nous accordons tous à reconnaître que les migrants et les réfugiés sont différents les uns des autres à bien des égards et sont soumis à des réglementations différentes. Il importe toutefois de traiter ces deux questions conjointement, ces deux catégories de personnes étant confrontées à des défis analogues au cours de leur déplacement et à leur arrivée dans les pays de destination. Les questions de migration et de développement nécessitent une plus grande attention, de même que les voies et moyens d'aider les pays d'origine.

Aujourd'hui, une occasion historique s'offre à nous de prendre l'engagement de remédier aux causes profondes des déplacements massifs de réfugiés et de migrants en tant que pierre angulaire de nos efforts conjoints futurs. Nous devons néanmoins continuer aussi à envoyer des messages clairs, à savoir que les barbelés, les murs, les contrôles de police incessants et l'isolement créent une animosité entre les pays voisins et n'ont donc pas leur place en Europe. Il est facile de défendre les valeurs européennes lorsque tout va bien. Nous ne devons pas oublier que les réfugiés choisissent

l'Europe non seulement parce qu'elle leur offre des possibilités économiques, mais parce qu'ils considèrent nos valeurs comme étant le fondement de leur avenir.

En plaçant la question des migrants et des réfugiés au centre de notre ordre du jour, notamment des plus vulnérables d'entre eux, les femmes et les enfants, et, plus important encore, en adoptant en 2018 un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, nous atteindrons l'objectif consistant à ne laisser personne de côté.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Anis Birou, Ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration du Maroc.

M. Birou (Maroc) (*parle en arabe*) : Comment pouvons-nous transformer la peur en espoir? Comment pouvons-nous transformer le choix d'un périple dangereux en un choix de vie? Comment pouvons-nous sauvegarder la dignité dont un migrant ou un réfugié jouissait avant de fuir une guerre?

La réunion d'aujourd'hui constitue un engagement politique. Elle est un engagement éthique de la part de tous les pays à l'égard des migrants et des réfugiés. Elle est l'engagement de donner espoir et confiance dans le fait que les valeurs humanitaires que nous partageons sont toujours vivantes. La communauté internationale doit par conséquent les traduire en actes. Nous attendons des actes, car nous pourrions ainsi lutter contre l'ignorance, la violence, le racisme et la xénophobie.

Mon pays, le Maroc, est devenu un pays stable après avoir été un pays de transit. Il a redonné espoir à des dizaines de milliers de réfugiés, grâce à la vision à long terme de notre roi. Mon pays a adopté une politique migratoire fondée sur les droits de l'homme, une démarche humanitaire, des valeurs universelles et le partage des responsabilités. Il préconise une approche internationale de la migration. Cette politique a débouché sur un programme spécial destiné à venir en aide à des dizaines de milliers de réfugiés en provenance de différents pays, en particulier d'Afrique subsaharienne.

Nous avons adopté un vaste programme d'intégration. L'objectif est de dispenser non seulement un enseignement mais aussi un soutien à tous les enfants réfugiés afin qu'ils puissent réussir à l'école et bénéficier de services médicaux complets. Nous avons mis sur pied des programmes d'assistance technique et assuré le suivi de ces programmes et d'autres. Dans le cadre de

cette politique, un ensemble complet d'outils juridiques a été mis en place. Notre parlement a adopté des lois sur la traite des personnes et les migrations. Cette politique met également l'accent sur les considérations humanitaires, dans l'intérêt de tous les réfugiés en situation de vulnérabilité.

Sur la base de ses principes et de ses valeurs, le Royaume du Maroc souligne la nécessité de poursuivre cette politique. Nous pensons également que les migrants contribuent de différentes façons à notre société, et nous leur en sommes très reconnaissants. Toutefois, mon pays est profondément préoccupé par une montée de la xénophobie dans plusieurs pays d'accueil, ce qui ne peut qu'accentuer les souffrances des migrants et aggraver les problèmes d'auto-identification.

Le Maroc est conscient des effets négatifs des changements climatiques. Cette question se verra donc accorder la priorité au cours de la conférence sur les changements climatiques, qui aura lieu à Marrakech en novembre prochain.

Enfin, nous saluons la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1). Le Maroc a mis l'accent sur la question des réfugiés et des migrants au travers de l'adoption de différentes lois. Nous mettrons tout en œuvre pour assurer le succès de la coprésidence 2017-2018, avec l'Allemagne, du Forum mondial sur la migration et le développement.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} María Andrea Matamoros Castillo, Vice-Ministre des affaires étrangères du Honduras.

M^{me} Matamoros Castillo (Honduras) (*parle en espagnol*) : Il y a deux mois environ, une jeune mère du nord du Honduras, qui luttait pour élever sa jolie petite fille Jennifer, âgée d'à peine 12 ans, a pris la décision regrettable de se confier à un trafiquant d'êtres humains, qui l'a convaincue que le moment était venu de gagner les États-Unis, avant qu'un mur infranchissable ne soit construit. Remplies de faux espoirs, elles ont quitté leur maison et leur communauté, un jeudi matin, pour s'engager sur une route migratoire irrégulière. Le samedi, alors qu'elles traversaient une rivière, leur barque a chaviré, et Jennifer a perdu la vie le jour de son anniversaire.

C'est une irréparable tragédie pour la famille, pour le Honduras et pour l'humanité tout entière. Comment est-il possible d'identifier les responsables de cette tragédie, ou même de savoir quelle en a été la cause? Comment pouvons-nous mettre fin aux pertes

en vies humaines sur les routes migratoires irrégulières ou empêcher que des personnes soient victimes de trafiquants d'êtres humains ou ne soient exploitées alors qu'elles aspirent à une vie meilleure ou veulent fuir la violence? Jennifer et sa mère étaient-elles responsables ou victimes?

Les réponses sont complexes et, en tentant de les formuler, il faut se rappeler que la migration n'est pas un phénomène passager. C'est une réalité qui a toujours existé et continuera d'exister. La migration est un droit fondamental et nécessaire des êtres humains et, dans une large mesure, comme l'a parfaitement souligné le Directeur général de l'Organisation internationale des migrations (voir A/71/PV.3), ce n'est pas un problème que nous devons essayer de résoudre, mais un problème auquel nous devons remédier d'urgence.

Il n'est pas question d'arrêter les migrations, mais d'éliminer les causes des migrations forcées et irrégulières. Il faut pour cela envisager la migration sous l'angle d'une opportunité de développement à l'échelle mondiale, et non pas sous celui de la peur. À ce propos, le pape François nous a invité à considérer les migrants pas seulement au regard de leur situation, qu'elle soit régulière ou irrégulière, mais essentiellement en tant que personnes dont la dignité doit être protégée et qui contribuent au bien-être et au progrès de tous.

Nous ne pourrions toutefois pas tirer pleinement profit des avantages découlant de l'échange culturel, alors que des personnes continuent d'entreprendre de dangereux périples de migration irrégulière, si nous n'offrons pas de meilleures conditions de vie à ceux qui sont contraints de quitter leur pays. À cet égard, nous devons encourager les migrations régulières, sûres et ordonnées, tout en ouvrant la porte aux travailleurs temporaires, ce qui ne peut être que favorable aux migrants et aux pays concernés. Nous devons lutter contre le trafic de drogue en traitant les aspects liés à la pré-production et à la consommation. Nous devons mettre en commun nos renseignements et déployer nos efforts pour lutter contre la criminalité organisée sous tous ses aspects. Nous devons protéger l'environnement, mais assurer aussi la résilience face à ses effets. Nous devons respecter l'intérêt supérieur de l'enfant et les droits des familles. Nous devons en outre appeler à en finir avec la violence, condamner la guerre et la violation des droits de l'homme et exhorter tous les pays à accueillir et protéger les migrants et les réfugiés, tout en poursuivant notre lutte contre la discrimination.

Mais accomplissons ensemble cette tâche. Il faut que nous assumions nos responsabilités et que nous comprenions que ce que les pays entreprennent de façon isolée ne peut égaler ce que nous pouvons entreprendre en travaillant ensemble à la réalisation d'un objectif commun. Un exemple de cela nous est donné par l'Alliance pour la prospérité du Triangle Nord, partenariat entre le Honduras, El Salvador et le Guatemala, appuyée par les États-Unis, qui reconnaît la responsabilité des pays membres à l'égard des migrations régionales. L'Alliance a recensé les principales causes des migrations irrégulières et s'appuie sur l'engagement des quatre pays de créer les conditions nécessaires au développement de la région, limitant ainsi le souhait des populations d'aller vers le Nord.

Cette année, le Honduras a consacré 1 milliard de dollars de son budget national à la réalisation des programmes et projets prévus dans le plan, assumant ainsi ses responsabilités et réalisant des réductions substantielles en matière de migrations irrégulières en provenance du Honduras.

Toutefois, à ce jour plus de 120 000 citoyens honduriens ont été détenus et renvoyés par les États-Unis vers le Mexique alors qu'ils tentaient de rallier le nord du pays entre 2015 et 2016, soit une moyenne de 6000 personnes par mois. Ces chiffres prennent une tournure différente si l'on réalise que chacun d'entre eux représente une vie humaine, plus de 120 000 histoires humaines, des cœurs, des espoirs et des rêves qui sont, pour la plupart, des tragédies.

Ce n'est pas fortuit si nous sommes réunis ici aujourd'hui. Il nous appartient non seulement de prendre les décisions qui s'imposent, mais aussi de les mettre en œuvre, en laissant de côté le débat, en dépolitisant et en humanisant la question migratoire. Avant tout, il nous appartient de sauver des vies, comme celle de Jennifer.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Faustin Archange Touadera, Président de la République centrafricaine.

Le Président Touadera : Les grands mouvements de population sont devenus des faits presque normaux dans le monde, et plus particulièrement en Afrique, au regard de l'ampleur de ce phénomène sur le continent. Ils ont tous en commun les mêmes causes – les conflits ou les catastrophes provoqués par l'homme, ou simplement les caprices de la nature. Les grands mouvements de réfugiés et de migrants ont toujours affecté les pays de départ et les pays d'accueil. La République

centrafricaine, mon pays, a pendant longtemps été une terre d'asile pour les réfugiés et autres migrants venus aussi bien des pays voisins que du reste du monde.

La dernière crise a eu pour conséquence majeure le déplacement massif de population aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. On a enregistré jusqu'à 900 000 personnes déplacées au fort de la crise. Ce sont des milliers de femmes et d'enfants jetés hors de leur lieu d'habitation habituel, avec des conséquences incalculables sur leur santé physique et mentale, des centaines de familles disloquées, des centaines d'activités économiques abandonnées, l'avenir de milliers d'enfants hypothéqué et le rêve de tout un pays brisé. Les grands mouvements de réfugiés et de migrants ne favorisent pas le développement, ils constituent un facteur d'insécurité, de souffrance pour les populations, de déshumanisation des peuples, de fragilisation des efforts économiques et de déstabilisation de mon pays.

Aujourd'hui, après cette crise profonde et complexe, la République centrafricaine, mon pays, avec le retour à la légalité constitutionnelle, s'est tournée résolument vers la réconciliation nationale. La communauté internationale doit aider tous les pays en général, et les pays africains en particulier, à lutter contre les causes profondes des grands déplacements de réfugiés et de migrants, comme stipulé dans le Plan d'action issu du Sommet de La Vallette sur les migrations en 2015, qui prévoit, entre autres, de réduire la pauvreté, de promouvoir la paix et la gouvernance, de garantir les chances.

Je saisis donc l'occasion qui m'est offerte par cette tribune pour remercier la communauté internationale pour les appuis multiformes apportés à mon pays pendant les moments difficiles. Je l'exhorte à mettre en œuvre le Plan d'action qui permettra aux pays africains de prévenir les conflits et les crises dus à l'homme et de réduire les risques liés aux catastrophes naturelles. Cet appui doit aussi consister à soutenir les efforts des gouvernements dans la mise en œuvre des stratégies de retour des personnes déplacées car, au sortir des crises, les États sont généralement fragilisés et le non-retour ou une mauvaise stratégie de retour peut constituer un risque de nouveau conflit.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à M. François Beya Kasonga, Directeur général de la Direction générale des migrations de la République démocratique du Congo.

M. Kasonga (République démocratique du Congo) : C'est pour nous un grand honneur de prendre la parole, au nom du Gouvernement de la République démocratique du Congo, à l'occasion de la tenue du Sommet des Nations Unies sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Notre pays qui a ratifié toutes les conventions protégeant les réfugiés, respecte le droit international des réfugiés et le principe de non refoulement. Il a depuis les premières années de son existence ouvert ses frontières chaque fois que des groupes de population ou des individus ont sollicité l'asile sur son territoire.

La République démocratique du Congo a ainsi payé un lourd tribut et accueilli un des plus importants contingents de réfugiés dans le monde – plus de 2 millions de réfugiés rwandais au milieu des années 90, à la suite du génocide de 1994 au Rwanda; des centaines de milliers d'Angolais suite à la lutte pour l'indépendance; les vagues de réfugiés du Soudan du Sud en raison de la lutte pour l'indépendance du Soudan du Sud et, plus récemment, en raison de la guerre civile dans ce pays, des milliers de réfugiés burundais, des milliers de réfugiés centrafricains et d'autres nationalités. Notre terre a été dévastée, des éléments armés en provenance de pays étrangers y sont entrés, les populations locales ont souffert de représailles de la part de ces groupes armés, le développement économique a été entravé en raison de l'impact de milliers de réfugiés et la sécurité est toujours un énorme défi dans la partie orientale du pays.

À la suite de ces événements, les déplacements internes massifs de presque 2 millions de personnes font désormais partie du paysage de certaines parties du pays. Ces faits ont en outre occasionné la fuite d'un demi-million de nos compatriotes, réfugiés à l'étranger. En dépit de tout cela, nous avons pu nous rendre compte que le principe de partage des responsabilités dans la réponse à ces grands mouvements de réfugiés et de déplacés internes n'a pas été respecté par la communauté internationale, celle-là même qui a ordonné l'ouverture d'un corridor humanitaire pour laisser entrer réfugiés et hommes armés.

Le manque de financement empêche la mise en œuvre de solutions durables en ce qui concerne le rapatriement, l'intégration locale des réfugiés ou la viabilisation des zones de retour des réfugiés et des déplacés internes. Forte de cette malheureuse expérience, la République démocratique du Congo ne peut que se réjouir du cadre de réponse globale pour

les réfugiés, préconisé par la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), adoptée par le présent Sommet en réponse aux afflux de réfugiés à grande échelle ou aux situations prolongées. Elle se félicite du fait que ce cadre associe l'ensemble des parties prenantes comme les autorités locales et nationales et souligne la nécessité de répondre aux besoins des communautés d'accueil locales.

La République démocratique du Congo soutient les engagements incluant un soutien croissant aux pays et aux communautés qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés. Comme cela a été constaté durant les crises impliquant les pays européens, cette responsabilité ne peut plus être assumée seulement par les pays africains d'accueil des réfugiés. Cela est d'ailleurs conforme à la Convention de Genève de 1951 qui dispose dans son préambule que la protection internationale ne saurait être efficace sans une responsabilité partagée des États quant au fardeau provoqué par l'accueil de milliers de personnes sur le territoire. C'est pourquoi la République démocratique du Congo appelle à l'application réelle et effective aux pays africains à ressources limitées du principe selon lequel la protection des réfugiés et l'assistance aux États d'accueil est une responsabilité internationale commune.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mahmoud Ali Youssouf, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de Djibouti.

M. Youssouf (Djibouti) : Qu'il me soit permis de commencer mes propos en remerciant les Coprésidents pour la convocation de la présente réunion de haut niveau consacrée à la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants qui intervient dans un contexte international particulièrement marqué par des crises prolongées.

Depuis plusieurs années, les préoccupations liées aux déplacements massifs de population occupent une place importante dans l'agenda de la communauté internationale. Ils constituent un enjeu mondial pressant dont les réponses, en ayant pour ancrage le strict respect des droits humains et des libertés fondamentales, devront être tout à la fois pragmatiques, équilibrées, concertées et globales. L'ampleur sans précédent du phénomène qui, selon l'Organisation internationale pour les migrations, comptait en 2015, 244 millions de migrants et réfugiés à travers le monde, soit 41 % de plus qu'en 2010, impose une mobilisation générale urgente, d'autant plus que son impact sur les débats nationaux

aux niveaux politique, sociétal et sécuritaire est devenu incontestable.

L'Assemblée générale s'est déjà réunie par deux fois afin d'aborder solennellement différents aspects des questions entourant la thématique de la migration internationale. Pour rappel, nos débats avaient débouché en 2006 sur la mise en place du Forum mondial sur les migrations et le développement en tant que mécanisme de dialogue informel. En 2013, nous avons adopté une déclaration mettant particulièrement l'accent sur le respect des droits de l'homme et des normes internationales du travail tout en réaffirmant notre engagement de lutter à la fois contre la traite des êtres humains et contre le racisme et l'intolérance. Ces aspects sont plus que jamais pertinents et d'actualité. Au cours de l'année 2015, nous avons réalisé plusieurs avancées significatives avec l'adoption de textes et plans d'action de référence donnant à la question de la migration une portée universelle. Une étape supplémentaire et décisive dans notre mobilisation à œuvrer de concert a été franchie, le 25 juillet dernier, avec l'adoption d'une résolution entérinant l'intégration de l'Organisation internationale pour les migrations au sein du système des Nations Unies. Aussi, aujourd'hui, nous nous apprêtons à franchir une étape tout aussi importante en adoptant, pour la première fois, un cadre d'action comprenant des engagements concrets concomitamment à l'endroit des réfugiés et migrants, mais aussi afin d'assurer une migration sûre, ordonnée et régulière.

Malgré le fait que les différentes causes à l'origine de ces déplacements massifs soient identifiées et unanimement reconnues, la communauté internationale éprouve pourtant autant de difficulté à les prévenir ou en assurer une gestion efficace. Nous assistons, impuissants, aux images récurrentes dans les médias de migrants et réfugiés naufragés tentant des périple dont l'issue est souvent fatale, surtout pour les plus vulnérables de ces derniers et particulièrement les femmes, les jeunes filles et enfants, victimes de la cupidité sordide des réseaux de criminels. Au-delà des dichotomies traditionnelles, pays développés et pays en voie de développement, riches, pauvres, il s'agit fondamentalement de notre humanité, de notre compassion, de notre solidarité et de notre indignation face à l'une des crises les plus tragiques dont les effets nous rappellent les guerres fratricides ayant conduit à la création des Nations Unies.

Depuis 1977, la République de Djibouti a accueilli sans discontinuer un grand nombre de réfugiés émanant des pays limitrophes, poussés à l'exode en raison des affres de la guerre ou des effets dévastateurs de la sécheresse. Malgré nos ressources limitées, nous n'avons jamais failli aux traditions d'accueil, d'hospitalité, d'humanité et d'impartialité qui fondent les valeurs de notre société et de notre culture. Djibouti a très rapidement compris l'ampleur des crises humanitaires touchant la corne de l'Afrique ainsi que leur caractère complexe et durable. C'est dans cet esprit que Djibouti a très tôt adhéré aux instruments internationaux pertinents en la matière, tels que la Convention de 1951 ou encore la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur la protection des réfugiés de 1969. C'est également ce qui nous a permis de nous joindre à des initiatives régionales, telles que l'Initiative régionale pour la route migratoire Union européenne-Corne de l'Afrique, dit Processus de Khartoum, l'Initiative de l'Union africaine sur la traite des êtres humains et le trafic des migrants dans la Corne de l'Afrique.

En 2010, Djibouti a également été parmi les États ayant porté au sein de l'Assemblée Générale la décision de l'Union Africaine d'adopter un plan d'action global sur la lutte contre le trafic des êtres humains. En outre, à l'instar des États de la sous-région, mon pays a adopté en 2014 l'engagement d'Addis-Abeba en faveur des réfugiés somaliens consacrant l'engagement à maintenir un espace d'asile pour les réfugiés somaliens aussi longtemps que nécessaire et à améliorer la qualité de l'asile en vue de trouver des solutions au sort des réfugiés. Avec quatre camps, Djibouti accueille aujourd'hui près de 20 000 personnes, dont un peu plus de 17 000 ayant le statut de réfugiés et plus de 3 000 demandeurs d'asile. Il y a peu de temps, de l'avis du plus haut responsable du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Djibouti était considéré comme le plus grand pays d'accueil de réfugiés au kilomètre carré eu égard à la mise à l'échelle du nombre des arrivants par rapport à notre superficie.

L'efficacité de la réponse nationale dépend de la bonne compréhension de l'assistance à apporter à des personnes d'horizons divers avec des profils différents mais ayant le même besoin de protection. Au fur et à mesure des années, nous avons développé et consolidé un système d'assistance permettant que les droits liés au statut de réfugié soient respectés, de garantir des conditions de vie décentes dans les camps de réfugiés et, enfin, de poser les jalons indispensables qui permettront à ces derniers de se voir offrir des perspectives favorisant

leur insertion dans la société djiboutienne. Havre de paix dans une zone tourmentée, mon pays fait face également ces dernières années à la recrudescence des migrants économiques à destination des pays du Golfe, estimés à près de 100 000, et dont bon nombre n'ont eu la vie sauve que grâce à l'intervention de nos garde-côtes qui se sont portés au secours des embarcations de fortune en perdition. Entre mars 2015 et juillet 2016, Djibouti s'est trouvée être l'une des seules voies d'évacuation des ressortissants étrangers et de sortie pour les personnes tentant de fuir les combats qui se déroulaient au Yémen voisin, et nous avons accueilli près de 36 000 personnes.

Pour conclure, il y a quelques jours de cela, mon pays a renforcé le système de protection entourant la condition de réfugié par la mise en place d'une loi complémentaire. Cette loi renforcera l'arsenal juridique déjà en vigueur en République de Djibouti en matière de protection des réfugiés et demandeurs d'asile. Cette loi permettra également à un réfugié de pouvoir jouir des mêmes conditions qu'un Djiboutien en ce qui concerne les droits civils, sociaux, économiques et culturels.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Anamaria Diéguez Arévalo, Vice-Ministre des affaires étrangères du Guatemala.

M^{me} Diéguez Arévalo (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à féliciter les Coprésidents pour la manière dont ils se sont acquittés de leur tâche au cours de la présente réunion de haut niveau d'aujourd'hui consacrée aux réfugiés et aux migrants. La délégation du Guatemala participe à ce débat avec la ferme conviction que nous devons mener un dialogue, échanger nos connaissances et parvenir à un consensus afin de résoudre cette importante question. Nous espérons vivement que ce débat de haut niveau se traduira par des résultats concrets s'agissant du règlement de la question des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Nous tous ici présents savons que nous avons la possibilité de parvenir à un consensus par le biais d'un dialogue sincère, et nous devons saisir l'occasion que nous offre la présente réunion pour faire en sorte que les questions dont nous débattons soient traitées au niveau politique le plus élevé possible et que des décisions concrètes, applicables et urgentes soient prises.

Le Guatemala est conscient des problèmes pressants auxquels sont confrontés les réfugiés et les migrants, des personnes qui aspirent à de meilleures conditions de vie, des personnes qui ont été contraintes

d'abandonner leurs terres, leurs maisons et des êtres chers. Pour le Guatemala et les autres pays d'Amérique latine, la question des migrations est essentielle et ne saurait évidemment être passée sous silence, étant donné l'ampleur considérable des mouvements migratoires. Nous sommes face à deux questions distinctes, de même importance mais différentes dans leur traitement. C'est la raison pour laquelle nous avons convoqué une réunion au Costa Rica sur les nouveaux défis posés par les migrations et les déplacements. Nous avons souligné cette distinction et exprimé notre désaccord avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour qui tous les migrants sont des réfugiés.

Les migrants guatémaltèques à la recherche d'une vie meilleure aux États-Unis ne sont pas victimes de persécutions politiques de la part de l'État. Ils ne sont pas persécutés et leur vie n'est pas en danger. Ils veulent de meilleures conditions de vie. Si l'on examine les régions où vivent des migrants d'origine guatémaltèque, notamment la région nord-est, il n'existe aucun problème, on ne peut donc pas dire que ces personnes fuient la violence dans leur pays d'origine et que c'est la raison pour laquelle ils migrent. Ils veulent rejoindre leurs familles et offrir des possibilités à leurs enfants. C'est pourquoi nous devons faire ici une distinction précise, ces deux questions étant examinées ensemble dans le cadre de ce dialogue de haut niveau.

Nous sommes parfaitement conscients des graves problèmes que connaissent les pays européens confrontés à des mouvements migratoires de grande échelle. Mais cela ne signifie pas que les pays d'Amérique latine aient une approche différente de la question. Nous réaffirmons notre volonté de travailler en coordination avec les autres nations, sur les plans régional et sous-régional, pour relever les défis liés aux migrations internationales, phénomène inéluctable d'aujourd'hui. Il nous faut donc créer les conditions qui permettent à nos citoyens de ne pas envisager de quitter leur pays pour une vie meilleure. C'est à nos pays d'offrir les ressources et les conditions nécessaires à une vie meilleure.

Comme ma collègue du Honduras l'a souligné, nous disposons d'un plan pour la prospérité, pour l'octroi de financements. Nous devons travailler ensemble au sein de nos institutions nationales de façon à donner la priorité au renforcement de la coopération dans toutes les municipalités d'origine des migrants. Tant que nous n'améliorerons pas les conditions de vie de ces communautés, il nous sera impossible de remédier au problème des migrations. Nous devons apporter des

réponses précises aux migrants. Nous devons réunir les conditions nécessaires à des migrations sûres, ordonnées et régulières. Cela doit passer par l'extension des voies légales de migration afin d'empêcher la traite des personnes.

À quatre reprises, le Gouvernement du Président Jimmy Morales Cabrera a demandé au Gouvernement des États-Unis de nous aider dans ce domaine, mais aucun accord ne s'est dessiné au cours de cette année d'élection. Néanmoins, lors des prochaines élections, nous continuerons de réclamer cette aide, car nous sommes le seul pays d'Amérique centrale à ne pas en bénéficier. Il faut que nous changions de discours si nous voulons agir plus efficacement, que nous abandonnions l'idée selon laquelle cette migration est un problème que nous devons affronter. Il s'agit plutôt d'un défi qu'il nous faut relever. La migration est un droit pour tous et, par conséquent, une chance qui doit bénéficier de la protection de l'État.

Les migrations ne doivent pas être associées à un comportement négatif. Nous devons trouver les bonnes réponses et en finir avec les perceptions erronées qui associent les migrants aux réfugiés, aux toxicomanes ou aux terroristes. Les migrants entreprennent un périple à la recherche de conditions de vie meilleures que ne leur offre pas leur propre pays. Ils migrent aujourd'hui parce qu'ils en ressentent la nécessité, parce qu'ils ne peuvent pas trouver de solutions à leurs problèmes chez eux, notamment une vie meilleure, et en raison des possibilités économiques qu'offrent d'autres pays.

Les réfugiés, quant à eux, quittent leur pays en raison d'un contexte politique dangereux, de catastrophes naturelles ou pour d'autres raisons qui ne sont pas nécessairement économiques mais qui rendent impossibles leur vie dans leur pays d'origine, ce qui est le cas des groupes que je viens de mentionner. Il nous appartient, à titre individuel et de façon coordonnée, de changer cette situation, et nous devons trouver des solutions garantissant des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Il faut espérer que les États-Unis mettront en œuvre les réformes profondes en matière de migration élaborées par le Président Obama, mais qui n'ont pas été appliquées pour des raisons politiques. Nous sommes convaincus que si une réforme en profondeur des migrations et un programme en faveur des travailleurs temporaires étaient mis en œuvre, le règlement des problèmes liés à l'immigration dans nos pays avancerait considérablement. Les migrants contribuent à nos

sociétés, ils ne profitent pas d'elles. Il fut un temps où nos sociétés ont apprécié et reconnu la richesse qu'ils nous ont apportée. Ils ont offert leurs connaissances et des compétences différentes des nôtres. En ce qui concerne la protection particulière des enfants, nous devons absolument éviter que des enfants soient placés dans des centres de détention pendant qu'on détermine leur statut de migrants, car cela est tout à fait contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour le Guatemala, cette migration doit faire l'objet d'une approche humanitaire globale fondée sur la coopération et la coordination internationales ainsi que sur le partage des responsabilités. Notre politique migratoire doit être progressive et sans restriction. Nous devons veiller à ce qu'il n'y ait ni xénophobie, ni discrimination d'aucune sorte, ni racisme. De tels comportements doivent appartenir au passé. Aucun pays ne peut trouver seul une solution. Il est grand temps que nous fassions de réels efforts pour mettre en place une coordination et procéder aux échanges d'informations nécessaires pour apporter les réponses appropriées dans les délais voulus.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mobashar Jawad Akbar, Ministre d'État des affaires extérieures de l'Inde.

M. Akbar (Inde) (parle en anglais) : Je remercie les Coprésidents d'avoir convoqué la présente réunion consacrée à une question qui continue de faire la une des journaux depuis quelques années.

Bien que la raison essentielle de ces délibérations tiennent aux incidences les plus immédiates de la crise des réfugiés dans certaines parties du monde, c'est un problème que nous connaissons depuis très longtemps. Le phénomène des réfugiés est aussi ancien que la guerre. La première conséquence de la guerre est la mort, la seconde les réfugiés. Il existe un autre type de personne à la recherche d'un nouveau refuge, le migrant en proie à une seconde réalité cruelle – la faim et l'aspiration économique. Ces deux phénomènes sont visibles dans la crise actuelle. Un élément moteur peut apparaître comme le résultat d'un choix compulsif et l'autre comme celui d'un choix volontaire, mais tous deux supposent une certaine forme de compulsion.

Pour mettre le problème actuel en perspective, on estime à près de 250 millions d'individus le nombre de personnes déplacées dans le monde, soit une personne sur 30. Ce niveau est sans précédent. On estime à environ 20 millions le nombre actuel de

réfugiés, soit une personne sur 12 en déplacement. Trois quarts des réfugiés viennent de 11 pays, et sept pays accueillent plus de la moitié des réfugiés. À noter qu'environ 90 % des réfugiés sont accueillis dans des nations en développement ou, comme je préfère les appeler, dans des nations émergentes.

De longue date, de vastes communautés ont cherché refuge dans mon pays, l'Inde, qui offre l'hospitalité non pas parce qu'elle a beaucoup d'argent, mais parce qu'elle a un grand cœur. Je me souviens parfaitement que, lorsque j'étais jeune, venant de décrocher mon premier emploi, en 1970 ou 1971, notre voisin, le Bangladesh, était en guerre pour son indépendance, et que plus de 1,2 million de personnes de ce pays se sont réfugiés en Inde pour échapper au génocide. Nous avons une longue expérience dans ce domaine, et nous avons élaboré des réponses adaptées à cette situation pour chaque cas de figure. Les personnes qui ont trouvé refuge dans notre pays n'ont jamais été renvoyées chez elles. Notre bilan dans ce domaine est tout à fait unique.

J'aimerais toutefois souligner un point. On part du principe que seules les nations hôtes ne veulent pas de réfugiés. Je pose la question : les réfugiés veulent-ils devenir réfugiés? Je ne le crois pas. Nous devons être bien conscients de cela et le souligner, de même que nous interroger sur les raisons pour lesquelles ils cherchent refuge. Mieux vaut prévenir que guérir; la prévention est peut-être le seul remède. Prévenir les conflits armés, lutter contre le terrorisme, bâtir la paix et la maintenir, faciliter le développement durable et la gouvernance empêcheront que des personnes ne soient contraintes de fuir leur patrie.

L'Inde coopère régulièrement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Depuis de nombreuses années, l'Inde participe au travail important accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

D'une certaine façon, nous sommes tous des migrants pour une raison ou une autre, mais peut-être essentiellement pour des raisons économiques, l'espèce humaine étant originaire d'Afrique. La plupart des États nations et des sociétés se sont édifiés, au long de siècles, à partir des vagues migratoires de différents groupes ethniques. À bien des égards, ce fut une évolution positive. Les migrations ont continué à s'étendre, aidées de nos jours par les économies intégrées de ces dernières décennies. Le nationalisme est l'architecture

contemporaine de la stabilité, et nous comprenons son importance. La rencontre entre un besoin humain dans une crise des réfugiés et des impératifs nationaux rend la situation complexe.

L'Inde a été à la fois un pays de destination et un pays de transit pour un grand nombre de migrants. Notre passé historique a été jalonné par les grandes migrations du XIX^e siècle, dues à la famine et au fait que les puissances coloniales d'alors voulaient une autre forme de main-d'œuvre après l'abolition de l'esclavage, ce qu'on a appelé la main-d'œuvre sous contrat. Coïncidence du calendrier, nous célébrons cette année le centième anniversaire de la contribution novatrice le mahatma Gandhi à cette crise lorsqu'il a fait campagne pour la libération des réfugiés travaillant sous contrat en Afrique du Sud, une pratique qui a été définitivement abolie. En fait, à bien des égards, le mouvement de libération et de liberté en Inde a commencé avec la fin de la main-d'œuvre sous contrat.

Tout au long de l'histoire, notre intense civilisation a assisté au flux et au reflux de vagues migratoires successives, qui comprenaient des commerçants, des soldats, des missionnaires, des communautés échappant aux persécutions, et des artistes, des universitaires et des artisans à la recherche de meilleures opportunités. Des commerçants et des missionnaires indiens se sont également installés sur des rivages lointains et le long des routes des épices. Plus récemment, des migrants indiens, notamment un large éventail de spécialistes, de petits entrepreneurs, de travailleurs qualifiés et moins qualifiés, ont migré vers divers pays dans le monde et apporté une contribution positive à la diaspora.

Notre gouvernement met l'accent sur toute une série de questions liées aux émigrants indiens, en particulier aux émigrants peu qualifiés. L'Inde s'emploie activement à faciliter la mobilité des travailleurs qualifiés conformément à l'article IV de l'Accord général sur le commerce et les services de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'aux questions portant sur l'équivalence entre les niveaux d'étude et de qualification professionnelle et la fiscalité. Nous envisageons d'élaborer avec tous nos partenaires, au début de l'année prochaine, un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans l'intérêt de tous.

Il convient cependant de souligner qu'aujourd'hui, les aspects géopolitiques de la crise mettent en avant le terrorisme et démontrent qu'il est la cause principale des mouvements de réfugiés. Pouvons-nous ne pas en

tenir compte? La réponse est non, car ce serait à nos risques et périls. Le terrorisme est une menace pour notre existence, et l'hypocrisie à l'égard de cette crise ne l'arrêtera pas. Il n'y a pas de bon ou de mauvais terrorisme, et si nous ne connaissons pas la réponse à cette question, alors contentons-nous de demander à un réfugié s'il estime que le terrorisme est bon ou mauvais. Je tiens à rappeler que le terrorisme représente le plus grand danger pour les droits de l'homme. Tout bien considéré, les déplacements massifs de personnes par-delà les frontières nous rappellent que notre monde est devenu un village mondial. Nous ne pouvons que prospérer ou périr ensemble. Le mieux que nous puissions faire est de vivre dans la paix, la prospérité et l'amitié.

Le Coprésident par intérim : Je donne la parole à S. E. M. Abdolreza Rahmani Fazli, Ministre de l'intérieur de la République islamique d'Iran.

M. Fazli (République islamique d'Iran) (*parle en farsi; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je tiens tout d'abord à exprimer mes sincères remerciements aux Coprésidents de cette réunion très importante et qui vient à point nommé sur les déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Je leur souhaite plein succès. Nous espérons vivement que cette réunion permettra d'arrêter des mesures efficaces pour régler l'un des problèmes majeurs auxquels est confrontée la communauté internationale.

Outre le fossé économique et social et les phénomènes naturels tels que la sécheresse et les catastrophes naturelles, parmi les causes profondes des crises humaines et des déplacements massifs de réfugiés et de migrants figurent l'intervention et l'occupation étrangères, le terrorisme et la déstabilisation de gouvernements légitimes, en particulier ces dernières années. Le peu de résultats obtenus par la communauté internationale pour réduire et inverser ces facteurs a eu pour conséquence les déplacements actuels. Nous devons accorder l'attention voulue aux causes profondes de ces crises ainsi qu'à l'aide à apporter aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Les conséquences et les répercussions des déplacements massifs de réfugiés et de migrants dépassent nos frontières nationales et aucun pays ne peut seul y remédier efficacement. Une réponse collective sous la forme d'une coopération internationale s'impose donc à cet égard. L'occasion offerte par la présente réunion d'adopter une démarche globale vis-à-vis de la question des réfugiés et des migrants permettra à tous

les pays d'assumer leur pleine responsabilité à l'égard de ces déplacements au sein des pays d'origine, de transit et d'accueil.

Du fait de sa position géographique, depuis plus de trois décennies la République islamique d'Iran est confrontée à l'afflux massif de millions de réfugiés et de personnes déplacées en provenance de pays voisins et se trouvant dans une situation difficile. Au cours de cette période, la République islamique d'Iran s'est abstenue de fermer ses frontières. Sur la base de ses enseignements religieux et humanitaires et au-delà de ses engagements internationaux, elle a accepté un grand nombre de ces personnes. Malgré un appui international très limité et le poids d'une guerre non imposée et de sanctions injustes, la République islamique d'Iran a supporté le lourd fardeau de cette présence dans le respect des normes les plus élevées possibles.

Nous avons offert à ces personnes dans le besoin différents types de services, notamment un enseignement gratuit à tous les niveaux, du primaire au secondaire, des soins de santé et des possibilités d'emploi. Cette aide va bien au-delà des engagements que nous avons pris au titre de la Convention de 1951 relatives aux réfugiés. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au fil des ans le taux d'alphabétisation de la population réfugiée vivant en Iran est passé de 6 % à 67 %. Tous les réfugiés bénéficient, d'une manière ou d'une autre, de services de rattrapage. Entre-temps, la mise en œuvre de la cinquième phase du régime d'assurance maladie pour tous les réfugiés atteints de maladies particulières et les personnes en situation de vulnérabilité a été lancée.

Ayant été l'hôte d'un nombre considérable de réfugiés pendant une longue période, dont le nombre a atteint plus de 3 millions de personnes à certains moments, la République islamique d'Iran a constamment fait face au lourd fardeau économique, politique et social de cette présence. Nous sommes convaincus que tout nouvel engagement pris par des pays hôtes doit être adapté aux capacités et législations nationales. Il est nécessaire que le reste de la communauté internationale prenne préalablement de nouveaux engagements à l'égard des réfugiés et des pays d'accueil par le biais d'un mécanisme bien défini. Nous renouvelons également notre appel à la communauté internationale afin qu'elle prenne les mesures qui s'imposent pour régler le problème des réfugiés par le biais d'un rapatriement et d'une réinstallation librement consentis et durables.

Je voudrais terminer en exprimant l'espoir que cette réunion, grâce aux efforts collectifs et à l'interaction constructive de tous les représentants, prendra des décisions viables et efficaces permettant de résoudre les problèmes et d'atténuer les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yemane Gebreab, Conseiller politique principal auprès du Président de l'Érythrée.

M. Gebreab (Érythrée) (*parle en anglais*) : L'Érythrée a joué un rôle actif dans les préparatifs de la présente réunion de haut niveau, car nous estimons que le sujet à l'examen est une question d'une importance vitale pour tous les peuples et tous les pays du monde. De l'avis de l'Érythrée, nos objectifs doivent être les suivants.

Premièrement, nous devons nous mettre d'accord sur la nécessité et l'importance d'offrir de véritables voies de migrations légales, sûres et régulières. Il est vraiment incongru que dans un monde de plus en plus interdépendant où beaucoup est fait pour favoriser la circulation des biens et des capitaux, la mobilité humaine fasse l'objet d'une opposition stridente et soit énergiquement bloquée. Il faut que ça change, car la crise et les souffrances actuelles pourraient être largement et considérablement réduites par des migrations sûres et ordonnées.

Deuxièmement, nous devons protéger et promouvoir les droits et la dignité de tous les migrants et leur donner des possibilités d'éducation, de formation professionnelle et d'emploi, sans lesquelles ils ne peuvent mener une vie de dignité.

Troisièmement, nous devons nous attaquer aux principaux facteurs pérennes des migrations, y compris des migrations forcées, que sont les inégalités croissantes dans le monde, la pauvreté, l'absence de développement, les violations des libertés fondamentales, ainsi que les guerres et les conflits, et tenir compte des autres facteurs importants, tels que les changements démographiques et climatiques.

L'Érythrée estime que chaque pays a la responsabilité première d'assurer une vie sûre et digne à ses citoyens dans leur propre pays, et de leur permettre de tenter leur chance dans d'autres pays. Toutefois, les pays, et en particulier les pays en développement, ont besoin d'appui et de solidarité pour relever le défi redoutable d'assurer une paix et un développement durables. Des

efforts mondiaux adaptés sont nécessaires pour rendre notre monde plus égalitaire, plus équitable et plus juste. Il faut résister énergiquement à la tendance à rechercher des avantages économiques, financiers et commerciaux unilatéraux au détriment des pays en développement, à commettre des violations du droit international, de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté, à appliquer une politique de la force et à imposer des pressions et des sanctions injustifiées.

Sur la question des migrants, il faut prendre garde à ne pas exploiter leur détresse et leurs souffrances, dans le but de cibler certains pays à des fins politiques, au mépris des considérations humanitaires.

Étant donné le sort de précédents sommets et déclarations solennelles, y compris sur les migrations, il est compréhensible que beaucoup soient sceptiques quant aux résultats et aux répercussions de cette rencontre. Il est donc impératif que dans les enceintes nationales et mondiales et au niveau des gouvernements, des institutions nationales et des organisations régionales et internationales, nous assumions tous notre responsabilité afin de mettre fin aux souffrances associées aux migrations, protéger et promouvoir les droits des migrants, et embrasser la mobilité humaine comme une partie intégrante et souhaitable de notre monde interdépendant.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abelardo Moreno Fernandez, Vice-Ministre des relations extérieures de Cuba.

M. Moreno Fernandez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Au cours des deux dernières années, nous avons vu les images choquantes des vagues de personnes désespérées qui traversaient la Méditerranée pour gagner l'Europe, en conséquence directe des actes de déstabilisation commis par l'OTAN dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, ainsi que du sous-développement et de la pauvreté qui sévissent dans les pays du continent africain.

À fin août, près de 2 millions de personnes, dont 260 000 cette année, s'étaient déplacées. Il est affligeant d'apprendre que plus de 30 % d'entre elles sont des enfants, dont bon nombre ont voyagé sans accompagnement; que 17 000 personnes ont disparu entre 2015 et mai 2016 après avoir posé le pied sur le sol européen; et qu'à la fin août le nombre de morts et de disparus en mer était de 3 166, un chiffre qui se rapproche des 3 770 morts enregistrés en 2015.

Ceux qui ont causé ces déplacements doivent assumer leur responsabilité face à la catastrophe humanitaire qu'ils ont créée. Ceux qui ont fui et fuient la pauvreté et les conflits causés par d'autres ne peuvent pas être traités aujourd'hui comme des criminels à la frontière des pays « civilisés » dans lesquels ils tentent d'entrer, ni être considérés de facto comme des criminels ou des terroristes potentiels.

Ces arrivées massives ne seront pas endiguées en les criminalisant, en construisant des murs élevés à la frontière, en établissant des camps de rétention ou en érigeant des barrières administratives ou même militaires. Il est aussi incongru que ceux qui refusent de fournir un abri aujourd'hui oublient qu'un grand nombre de leurs citoyens ont eu besoin de la protection d'autres pays au cours des deux Guerres mondiales. Gérer cette multiplication de demandeurs d'asile et de réfugiés exigera un véritable engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales de la part des grands pays industrialisés, qui doivent renoncer à leurs intérêts hégémoniques. Il est également nécessaire de modifier en profondeur l'ordre économique international, qui est fondé sur l'injustice et l'exclusion. Il est tout aussi crucial de s'attaquer aux raisons pour lesquelles chaque année des millions de personnes émigrent, y compris au risque de leur vie, en quête d'une vie meilleure et d'un bien-être accru.

Les mouvements migratoires persisteront si les 836 millions de personnes qui vivent actuellement dans la pauvreté extrême ou les 795 millions de personnes qui meurent de faim, principalement dans le tiers monde, continuent d'être condamnées à leur sort. Qui plus est, pourquoi le monde développé ferme-t-il les yeux sur l'importante contribution qu'apportent les migrants à son niveau de vie actuel, alors que les migrants sont victimes de discrimination économique, culturelle et sociale?

Il est également indispensable de mettre en place une coopération internationale qui garantisse un dialogue et une coopération véritables, reconnaisse la responsabilité partagée de tous les États face à la migration et respecte la souveraineté et l'égalité de tous les États et d'autres principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, de même que l'intégrité, la dignité et le bien-être des migrants. Toutefois, certains États agissent d'une manière qui va à l'encontre de ce type de coopération. C'est le cas de la loi dite d'ajustement en faveur des Cubains et de la politique des pieds mouillés-pieds secs appliquée par

les États-Unis contre Cuba. Qui plus est, le « Cuban Medical Professional Parole Program », qui continue d'être utilisé de manière éhontée, promeut l'exode des cerveaux en encourageant les professionnels de la santé à quitter leur pays, dans un secteur qui est emblématique tant pour Cuba que pour la coopération que mon pays accorde aux peuples du monde.

M. Lungu (Zambie), Vice-Président, assume la présidence.

La loi d'ajustement accorde aux Cubains un traitement migratoire préférentiel à nul autre pareil dans le monde, admettant automatiquement sur le territoire américain tous ceux qui arrivent dans des conditions irrégulières, en violation des accords bilatéraux sur les migrations qui visent à assurer des migrations légales, sûres et ordonnées. La politique dite « pieds secs, pieds mouillés » garantit l'application de la loi des États-Unis intitulée Cuban Adjustment Act aux migrants qui parviennent sur le sol des États-Unis, tandis que ceux qui sont interceptés en mer sont renvoyés dans leur pays d'origine. Outre qu'elle a pour conséquence de transformer les migrants en proies pour les gangs de trafiquants d'êtres humains, avec tous les risques que cela comporte pour leur sécurité, cette politique crée des difficultés pour les pays de transit en Amérique latine et dans les Caraïbes, plusieurs d'entre eux s'étant même regroupés pour demander officiellement au Gouvernement des États-Unis d'y déroger. De telles politiques encouragent directement le trafic de migrants et les migrations clandestines depuis le territoire cubain ainsi que de pays tiers, y compris dans le cas de ressortissants cubains voyageant de manière tout à fait légale à l'étranger. Elles ont causé la mort et le malheur de nombreuses personnes et discriminent les migrants de tous les autres pays.

La présente réunion ne donnera des résultats tangibles que si des engagements sont pris en faveur de l'élimination des principales causes à l'origine des flux de migrants et de réfugiés; que si des efforts sont faits pour contenir ces mouvements et que si la solidarité et la coopération s'intensifient.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Lubomír Zaorálek, Ministre des affaires étrangères de la République tchèque.

M. Zaorálek (République tchèque) : Tout d'abord, je tiens à dire que j'ai parfaitement conscience que la migration est un processus naturel. À de nombreuses

reprises, tout au long de l'histoire, les migrations ont été le moteur du progrès et du développement. Mais il est vrai également que la migration n'est pas toujours une option positive. Trop souvent, elle est le résultat d'une absence de choix et a des effets néfastes pour les migrants, mais aussi pour les États d'origine, de transit et de destination. Qui plus est, la crise migratoire que nous connaissons actuellement est d'une ampleur et d'une nature encore jamais vues dans le monde. Je tiens donc à remercier le Secrétaire général d'avoir convoqué la présente réunion, parce que la République tchèque, qui se trouve au cœur de l'Europe et est intrinsèquement liée à ses voisins, attache beaucoup d'importance à cette question.

Notre objectif ultime à tous devrait être d'améliorer les conditions de vie partout dans le monde, afin que chacun puisse vivre une vie décente dans son pays. S'attaquer aux causes profondes de la migration dans les pays d'origine doit donc être la clef de voûte de nos efforts mondiaux pour relever ce grand défi de notre temps. Nos valeurs et principes fondamentaux doivent former le socle de la solution que nous appliquons pour remédier aux causes profondes de la migration.

Le respect des principes de bonne gouvernance, l'état de droit, la protection des droits de l'homme et la lutte contre la corruption sont des conditions essentielles pour mettre fin à l'exode massif des personnes dans les régions les plus touchées par la crise. Cependant, ces valeurs et principes ne peuvent être imposés de l'extérieur. C'est avant tout aux gouvernements et aux pays d'origine de faire en sorte qu'ils soient respectés dans les faits. Sans quoi, aucun effort mondial ne pourra être efficace.

Toutefois, je me dois aussi de souligner la question cruciale de la sécurité parce qu'elle fait partie intégrante du tableau d'ensemble. Il existe un risque évident que des extrémistes violents s'infiltreront parmi les flux de migrants, et nous devons nous attaquer à ce problème avec sérieux. Le droit des migrants et des réfugiés de bénéficier d'une protection doit être contrebalancé par le droit des pays de destination de garantir et préserver leur sécurité. Bien que nous soyons déterminés à venir en aide aux réfugiés, nous soulignons les effets négatifs que les flux de migrants ont sur les pays d'accueil et de transit. Pour que l'Europe demeure capable d'assurer la sécurité et reste un exemple de démocratie, de liberté, d'état de droit et de respect des droits de l'homme dans le monde entier, elle doit se protéger. En d'autres termes, les valeurs et les cadres juridiques des pays d'accueil et de

transit doivent être respectés par tous les migrants. Les migrations doivent s'effectuer de manière ordonnée et dûment contrôlée, et à un rythme permettant d'absorber et d'intégrer dans de bonnes conditions les nouveaux arrivants, ce qui est un aspect à la fois complexe et vital.

Pour réguler le volume des migrations, nous n'avons d'autre choix que d'établir des priorités. Nous devons établir clairement une distinction entre les réfugiés, d'une part, et les migrants, notamment les migrants économiques, d'autre part, lesquels ne peuvent pas prétendre à une protection internationale. Nous devons le faire dans le plein respect des droits de l'homme de tous les migrants, ce qui est possible. Et nous devons accorder une attention particulière aux migrations forcées, notamment au cas des déplacés internes. Il y a bien plus de déplacés que de personnes contraintes de franchir les frontières. Par ailleurs, ceux qui décident de partir à l'étranger sont souvent jeunes et robustes comparés aux déplacés, parmi lesquels on compte un grand nombre de groupes vulnérables.

S'attaquer aux causes profondes des déplacements massifs de réfugiés et de migrants est un objectif clef mais de longue haleine, or nous ne pouvons pas remettre le traitement de ces problèmes à plus tard. Nous devons nous attaquer sans attendre aux aspects les plus pressants. Étant donné le niveau actuel des flux de migrants, il est urgent d'agir dès maintenant. Il existe des solutions avantageuses pour tout le monde face au défi de la migration, et ce sont ces solutions que nous nous devons de rechercher. Ce n'est que si les pays d'origine, de transit et de destination travaillent de concert, main dans la main, qu'une solution durable pourra être trouvée, et qu'on pourra notamment rationaliser à l'échelle mondiale les possibilités de migration et d'échanges migratoires en toute légalité. J'espère que notre réunion d'aujourd'hui représentera une contribution importante à cet effort mondial que nous déployons ensemble.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed Barwari, Chef du Département des organisations internationales au Ministère des affaires étrangères de la République d'Iraq.

M. Barwari (Iraq) (*parle en arabe*) : C'est un plaisir pour moi que de participer à cette importante réunion de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Je remercie les pays amis qui viennent en aide à l'Iraq et à sa population, en particulier nos réfugiés et migrants.

Les causes à l'origine de la migration sont multiples. Elles peuvent être économiques, sociales, intellectuelles, politiques ou liées à des conflits armés. La migration peut résulter de l'absence de liberté d'expression ou de la répression par les institutions gouvernementales des artistes, des scientifiques et des intellectuels, ce qui transforme des personnes cultivées en réfugiés. Ces facteurs combinés à d'autres provoquent une fuite des cerveaux et du capital humain, qui est pourtant la véritable moelle épinière du développement socioéconomique de tout pays. Outre les changements démographiques qu'elles provoquent, les migrations détruisent aussi les structures sociales. À l'inverse, nous ne devons pas ignorer non plus les effets positifs de ce qu'on appelle la migration des compétences, qui donne notamment lieu à une interaction très créative entre les cultures et à des avantages mutuels nés de la diversité des expériences.

Les réseaux de passeurs et de traite des êtres humains jouent un rôle important dans la perpétuation de ce phénomène, leurs motivations sont d'ordre financier ou politique. Le terrorisme est l'une des causes profondes de la migration forcée qui touche toutes les composantes de la société. Mon pays, l'Iraq, est l'exemple vivant de ce que le terrorisme de Daech et d'autres organisations terroristes a provoqué le déplacement et la migration de millions de personnes.

Après que Daech est entré en Iraq et a pris le contrôle de nombreuses villes en juin 2014, le Gouvernement iraquien a dû faire face à un énorme défi, celui de la migration et du déplacement massifs de citoyens innocents forcés de quitter leur régions d'origine pour d'autres régions plus sûres en Iraq. Malgré les difficultés économiques et sécuritaires qui ont entraîné d'importants déplacements à l'intérieur du pays, l'Iraq n'a pas fermé ses portes à ses frères Syriens qui fuient les affres du terrorisme et a accueilli plus de 250 000 Syriens sur son territoire depuis le début de la crise en Syrie.

Le terrorisme et la migration sont deux phénomènes intrinsèquement liés qui constituent un problème mondial dont le règlement dépasse la capacité individuelle de tout État. En effet, aucun État ne peut, quel que soit son poids économique, accueillir tous les réfugiés du monde, et aucun État ne peut, quelles que soient ses capacités militaires et sécuritaires, faire face seul au terrorisme. C'est pourquoi l'Iraq appelle la communauté internationale à se tenir à ses côtés face à

ces deux dangereux phénomènes que sont le terrorisme et la migration, et ce, en prenant les mesures suivantes.

Premièrement, il faut appuyer les programmes visant la réhabilitation psychologique des femmes et des filles – en particulier les jeunes filles et les femmes yézidiennes – victimes de viols et de diverses formes de traitements cruels et inhumains infligés par les terroristes de Daech en Iraq. Deuxièmement, il faut former le plus grand nombre possible de fonctionnaires des services chargés de la migration et des déplacements pour leur permettre d'offrir les premiers secours aux déplacés et d'aider au règlement des problèmes des déplacés ou des demandeurs d'asile. Troisièmement, il faut accélérer l'acheminement de l'aide internationale fournie à l'Iraq par les pays donateurs pour répondre aux besoins des réfugiés syriens en Iraq. Quatrièmement, nous attendons des pays amis qu'ils mettent tout en œuvre pour fournir l'assistance médicale, psychologique, sociale et humanitaire dont ont besoin les victimes de violations des droits de l'homme. Enfin, nous demandons à tous les pays qui accueillent des réfugiés, notamment des réfugiés irakiens, de tout faire pour les aider à s'intégrer dans la société et à vivre dans la dignité, et de ne pas les forcer à retourner dans leur pays.

Tandis que nous nous efforçons de trouver des solutions appropriées aux crises des réfugiés, nous réaffirmons le droit des réfugiés palestiniens au retour et appelons à un règlement juste de leur situation, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et à l'Initiative de paix arabe. Nous appelons aussi à leur fournir appui et assistance par le biais de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin de préserver leur dignité.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Antonio García Revilla, Directeur général des affaires internationales et multilatérales au Ministère des relations extérieures de la République du Pérou.

M. García Revilla (Pérou) (*parle en espagnol*) : La réunion d'aujourd'hui est une excellente occasion de montrer que nous sommes attachés à la protection des droits de tous les réfugiés et migrants. Il est urgent que nous menions une action collective pour protéger les droits fondamentaux des groupes vulnérables dans le cadre d'une approche globale du développement durable auquel nos sociétés aspirent tant à parvenir.

Au nombre des défis majeurs qui nous attendent, il nous faut prendre les mesures qui s'imposent pour lutter contre la traite des êtres humains, entre autres crimes liés à cette problématique, et aborder la question de la gestion des frontières et des politiques de détention sous un angle axé sur les droits de l'homme. De même, face à la crise que nous vivons actuellement, il est indispensable de lutter contre la discrimination et la xénophobie à l'égard des migrants et des réfugiés, et de promouvoir leur inclusion et leur intégration effectives dans nos sociétés. Il est prioritaire aussi d'orienter nos efforts vers la fourniture d'un accès égal aux services de santé, à l'éducation et à un emploi décent aux migrants et aux réfugiés. À cet égard, le Pérou travaille activement et en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

S'agissant de la question de la migration, nous pensons que le moment est venu de parvenir à une meilleure coopération au niveau mondial, en reconnaissant et garantissant les droits humains de tous les migrants, indépendamment de leur statut migratoire. Il est essentiel que nos plans nationaux de développement incorporent des mesures qui accroissent les possibilités d'une migration sûre, ordonnée et régulière, dans le respect des droits fondamentaux de la personne.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 accorde une importance particulière à la migration et à la mobilité humaine, qui sont reconnues comme un phénomène mondial et un facteur important de développement durable. En ce sens, elles sont vues comme une réalité multidimensionnelle qui revêt une importance particulière pour les pays d'origine, de transit et de destination, contribuant de façon positive à la croissance et au développement durable inclusif. Le Pérou partage résolument cette vision et est déterminé à la traduire dans les faits. Le règlement du problème de la migration est l'un des piliers de la politique étrangère péruvienne. Nous renforçons actuellement notre approche multidimensionnelle de la question des migrations et sommes en train de promouvoir l'adoption d'une politique nationale de gestion des flux migratoires.

Nous sommes convaincus que la présente réunion va marquer le début d'un changement dans la vie de nombreux réfugiés et migrants. Nous espérons qu'au cours de la soixante et onzième session, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité parviendront, si possible avant la fin de l'année, à un consensus sur les mesures et politiques concrètes à adopter, que tous

les États Membres devront ensuite mettre en œuvre de toute urgence.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. Em. le cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'État de l'État observateur du Saint-Siège.

S. Em. le cardinal Parolin (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège remercie le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général d'avoir convoqué ce rassemblement des dirigeants de la planète pour se pencher sur l'un des plus grands défis humanitaire, politique, social et économique de notre temps.

Les problèmes complexes et gigantesques posés par les déplacements massifs de réfugiés et de migrants ne peuvent être réglés que si nous œuvrons tous de concert. Le Saint-Siège insiste sur la nécessité d'un dialogue et d'une coopération transfrontières entre les pays, les organisations internationales et les organismes humanitaires. À cet égard, le partenariat avec les organisations confessionnelles et les communautés religieuses est particulièrement utile, parce qu'elles sont des acteurs concernés et compétents et sont souvent les premières à répondre aux besoins des réfugiés et des migrants qui se déplacent à travers les frontières, ainsi qu'à ceux des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Le Saint-Siège tient à réitérer une fois encore son appel urgent à une action politique et multilatérale pour remédier aux causes profondes des mouvements massifs et des déplacements forcés de population, en particulier les conflits et la violence, les innombrables violations des droits de l'homme, la dégradation de l'environnement, la pauvreté extrême, le commerce et le trafic d'armes, la corruption et les plans financiers et commerciaux obscurs qui y sont liés. Parallèlement, il est nécessaire de veiller à ce que les fonds destinés au développement soient octroyés de façon équitable et transparente, et fournis et utilisés de manière appropriée.

Le Saint-Siège souligne l'importance du présent sommet, qui fait écho aux mises en garde formulées par le Pape François contre la mondialisation de l'indifférence. Notre ambition est ainsi qu'on parvienne à un engagement renouvelé de protéger tout un chacun contre la violence et la discrimination, de garantir des soins de santé appropriés et de qualité et d'accorder une protection à ceux qui sont vulnérables, particulièrement les femmes et les enfants.

Le Saint-Siège se félicite que l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation des Nations Unies aient convenu de travailler de manière plus étroite, et tient à dire qu'il est prêt à prendre part à la poursuite des efforts déployés par le Forum mondial sur la migration et le développement et le Groupe mondial sur la migration. Nous espérons sincèrement que ces initiatives stimuleront une meilleure gestion, aux niveaux mondial, national et local, des politiques axées sur la personne en réponse aux mouvements de réfugiés et de migrants.

Je voudrais terminer en citant ces mots du Pape François qui traduisent parfaitement le message qu'il veut transmettre au présent sommet :

« J'invite en particulier les gouvernants et les législateurs et toute la communauté internationale à aborder la situation des personnes déracinées de force avec des initiatives efficaces et de nouvelles approches pour protéger leur dignité, améliorer leur qualité de vie et faire face aux défis que posent les formes modernes de persécution, d'oppression et d'esclavage. Je souligne qu'il s'agit de personnes humaines, qui font appel à la solidarité et à l'assistance, qui ont besoin d'interventions urgentes, mais également et surtout de compréhension et de bonté ».

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 64/3, du 19 octobre 2009, je donne maintenant la parole à l'Observateur du Comité international olympique.

M. Bach (Comité international olympique) (*parle en anglais*) : Le Comité international olympique (CIO) appuie pleinement les États Membres et le Secrétaire général et les félicite de l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1). Nous accueillons avec satisfaction l'appel lancé à la société civile pour qu'elle joue un rôle important en tant que partenaire clef dans toutes les régions du monde. Au CIO, nous sommes disposés à apporter notre concours dans le cadre d'un engagement renouvelé.

L'étendue et l'ampleur sans précédent de la crise mondiale des réfugiés requièrent une action concertée de la communauté internationale afin de trouver des solutions à long terme à cette tragédie humaine. Au CIO, nous sommes en train de mettre au point de nouveaux plans qui permettront de changer réellement la vie des jeunes à travers le monde. Cette situation sans

précédent est un défi moral et un appel à l'action lancés à nous tous.

C'est pourquoi, il y a un an à l'Assemblée générale, le CIO a annoncé la création de la toute première équipe de réfugiés dans la perspective des Jeux olympiques de Rio de Janeiro de 2016. Ces athlètes réfugiés ont participé aux Jeux aux côtés des 11 000 meilleurs athlètes mondiaux venus des 206 comités nationaux olympiques. Ils ont pris part à la compétition non en tant que réfugiés mais en tant qu'équipe olympique au même titre que toutes les autres. La participation de cette équipe a envoyé un message fort de solidarité et d'espoir aux millions de réfugiés dans le monde. Les athlètes réfugiés nous ont montré que malgré tous les drames et les souffrances inimaginables qu'ils ont vécus, ils pouvaient tous contribuer à la société grâce à leur talent, à leurs compétences et, surtout, à leur force de caractère. Leur participation aux Jeux olympiques prouve que les réfugiés sont une richesse pour la société, de la même façon qu'ils le sont pour la famille olympique.

Je voudrais tout particulièrement remercier le Secrétaire général de son important engagement personnel, ainsi que le Haut-Commissaire pour les réfugiés de sa coopération sans réserve. Sans elle, ce merveilleux succès n'aurait pas été possible. Les Jeux olympiques ont pris fin avec l'extinction de la flamme olympique, mais l'appui du CIO aux athlètes réfugiés, lui, se poursuit. Nous continuerons d'être à leurs côtés bien après les Jeux olympiques pour les aider à s'intégrer dans leurs nouveaux pays ou à se préparer à rentrer dans leurs pays d'origine pour contribuer à y édifier une société meilleure.

Le sport est un partenaire naturel dans la réalisation des objectifs de progrès social et économique

arrêtés par la communauté internationale. Le document historique qu'est le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît spécifiquement que le sport est un élément important de promotion de la paix et de la compréhension. Le sport peut aussi être un élément important pour la réalisation des objectifs d'inclusion des réfugiés et des migrants.

Aujourd'hui, je réaffirme l'engagement que nous avons pris devant la communauté internationale d'appuyer l'importante action menée par l'ONU, le Haut-Commissariat pour les réfugiés et les États Membres pour trouver des solutions durables à la crise des réfugiés. À la lumière de la Déclaration de New York, nous voulons renforcer cette coopération par une proposition très concrète : le CIO va construire des endroits sûrs où les enfants pourront pratiquer le sport. Dans les villes où se trouvent des populations de migrants ou de déplacés et dans les camps de réfugiés, le sport peut devenir le ciment qui unit les communautés. Il peut briser les barrières culturelles et sexospécifiques, dans un cadre sûr, et promouvoir la cohésion sociale, la paix et l'égalité.

En bref, ces environnements sportifs sûrs seront facilement adaptables aux lieux qui en ont besoin. Outre qu'ils permettront de faire bénéficier de tous les avantages que le sport a à offrir, ils donneront aux autres acteurs de la société civile davantage de possibilités de faire leur travail, que ce soit dans le domaine de l'éducation ou de la santé. Cette initiative place le sport au cœur même des politiques publiques. De cette façon, le sport peut contribuer à l'édification d'un monde meilleur, ce à quoi nous sommes tous ici engagés.

La séance est levée à 17 h 20.